MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 948 **20 avril 2013**

SOMMAIRE

ABC Tecnologies S.à r.l. 45474
Amadeus Supermarkets S.à r.l. 45478
Atento Luxco 1 45495
Bauhaus Investments S.A. 45500
BC Luxco 1 45495
Beausite Bellevie S.A. 45470
Beauty Properties S.A. 45500
BNY Mellon Compass Fund 45500
Bottega Veneta International S.à r.l. 45500
Diamond Real Estate International S.A. 45470
Dumesnil Real Estate S.A. 45469
Hector S.A. 45503
Immobilière Romain Thill S.àr.l. 45504
Ivory S.à r.l. 45504
Justfin International S.A. 45502
Kaupthing Management Company S.A. .. 45502
Kaupthing Management Company S.A. .. 45502
Kaupthing Management Company S.A. .. 45502
K.S. Investments S.A. 45503
Label K 45472
La Maison de Maby S.à r.l. 45503
Links Bidco S.à r.l. Propco 12 45480
Links Bidco S.à r.l. Propco 2 45488
Long Wave S.A. 45504
Lumesse Brands S.à r.l. 45503
Lumesse Global S.à r.l. 45503
Lumesse International S.à r.l. 45504
Milano Properties S.A. 45468
Multilateral Trade SPF S.A. 45458
N. Hypothek Lux S.à r.l. 45476
Pictet & Cie (Europe) Private Equity D&P S.à r.l. 45460
Playmedia S.à r.l. 45499
Playtrade 45499
Plus-Immobilien Russland Beteiligung S.à r.l. 45469
ProLogis Belgium VI S.à r.l. 45474
ProLogis Belgium V S.à r.l. 45472
ProLogis France XLIX S.à r.l. 45469
RMF Euro CDO S.A. 45501
Samba Luxco S.àr.l. 45501
Schnetzer & Holzmoler Atelier S.à r.l. ... 45476
SL II NXP S.à r.l. 45498
Société d'Assistance Financière aux Petites et Moyennes Entreprises S.A. 45468
Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl 45501
TETRAGON Ltd & Co. SNC 45460
Valve S.à r.l. 45497
Vitran S.à r.l. 45497
Wagner Building Systems S.A. 45458
WestLB Mellon Compass Fund 45500
WM Findel (Luxembourg) S.à r.l. 45498
WM Kehlen (Luxembourg) S.à r.l. 45498

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Multilateral Trade SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 11.744.

—

- Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph KERSCHEN, notaire de résidence à L - DIFFERDANGE, en remplacement de Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 28 janvier 1974, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 72 du 03 avril 1974;
- Statuts modiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, en date du 14 décembre 2010, oublié au Mémorial Recueil Spécial C n° 732 du 15 avril 2011.

Suite à l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 27 juin 2012, Il résulte les points suivants:

1) Suite aux démissions de Messieurs Medhat MOKHTAR et Mohamed Raafat SHEHATA, ont été nommés:

- Monsieur Ahmed Mohamed Kamal LOTFY, domicilié 37, Tripoli Street, 11511 ABBAS EL AKKAD-NASR CITY-LE CAIRE en Egypte, comme administrateur et président du Conseil d'Administration, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

- Monsieur Hossameldin Mohamed Aref KHAIRY, domicilié 32, El-battal Ahmed Abdel Aziz Street, 11600 MOHANDESSIEN-LE CAIRE en Egypte, comme administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

2) Le mandat au poste d'administrateur de Monsieur Tarek Hassan AMER, domicilié 10, Ahmed Hishmat Street, LE CAIRE en Egypte, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Pour la société MULTILATERAL TRADE SPF S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013031844/25.

(130038733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

WBS S.A., Wagner Building Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.868.

—

L'an deux mil treize, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Wagner Building Systems S.A.", en abrégé "WBS S.A.", avec siège social à L-9412 Vianden, 12, rue de la Frontière, constituée sous la dénomination "DANIEL SCHLECHTER S.A." et sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 9 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 632 du 12 décembre 1995, dont les statuts ont été modifiés suivant réunion des actionnaires tenue en date du 23 mai 2001, publiée par extrait au Mémorial C, numéro 58 du 11 janvier 2002, suivant acte portant notamment adoption de la forme juridique actuelle reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 497 du 29 mars 2002, et suivant acte contenant le changement de la dénomination en Wagner Building Systems S.A. et une refonte complète des statuts reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 août 2012, publié au Mémorial C, numéro 2334 du 19 septembre 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 103.868.

Bureau

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sylvie SCHEER, salariée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie, agissant comme Président et désignant Madame Gisèle BECKER-TRUM, salariée, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tom WAGNER, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. - Le Président constate que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Tous les membres lui en donnent acte et chacun se désiste autant que de dû de tout droit ou action nés ou à naître du fait des convocations, de l'information préalable des actionnaires et du quorum.

II. - Ensuite le Président rappelle que les points suivants sont portés à l'ordre du jour:

1) Changement de l'adresse de la société Wagner Building Systems SA de L-9412 Vianden, 12, rue de la Frontière à L-9835 Hoscheid-Dickt, 31, rue Principale.

2) Changement subséquent du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Parc Hosingen. A l'intérieur de la commune de Parc Hosingen, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.";

3) Divers.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse de la société Wagner Building Systems SA de L-9412 Vianden, 12, rue de la Frontière, à L-9835 Hoscheid-Dickt, 31, rue Principale.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de changer le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Parc Hosingen. A l'intérieur de la commune de Parc Hosingen, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président a clôturé l'assemblée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à huit cents euros (EUR 800.-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Sylvie SCHEER, Gisèle BECKER-TRUM, Tom WAGNER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 27 février 2013. Tom METZLER.

Référence de publication: 2013029603/83.

(130035388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pictet & Cie (Europe) Private Equity D&P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.018.

—

Il résulte de contrats de transferts de parts sociales signés en date du 30 janvier 2013 que PICTET & Cie, une société ayant son siège social au 60, route des Acacias à 1227 Carouge (GE), Suisse, enregistrée au Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660.0.021.909-1, associé unique de la Société, a transféré:

- huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie A, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie B, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie C, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie D, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie E et huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie F qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Pictet Private Equity Investor S.A., une société ayant son siège social au 53 rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, Panama et enregistrée au Registre des Sociétés du Panama sous le numéro 391168;

- huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie A, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie B, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie C, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie D, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie E et huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie F qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Jungfrau SICAV SIF, une société ayant son siège social au 15, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159616.

- mille cent trente-trois (1.133) parts sociales de catégorie A, mille cent trente-trois (1.133) parts sociales de catégorie B, mille cent trente-trois (1.133) parts sociales de catégorie C, mille cent trente-trois (1.133) parts sociales de catégorie D, mille cent trente-trois (1.133) parts sociales de catégorie E et mille cent trente-cinq (1.135) parts sociales de catégorie F qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Alcaston Holding Ltd, une société ayant son siège social à Paesea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 411032.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031875/29.

(130039213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

TETRAGON Ltd & Co. SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 175.505.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) TETRAGON LTD, a private limited company incorporated and organized as an International Company under the Ras Al Khaimah Free Trade Zone International Companies Regulations 2006 on the 29 th July 2009 with company number 1899 and having its registered office in Dubai, Office 4EA-720, PO BOX 54562 - Dubai Airport Free Zone, and,

2) BLM TRADING LTD, a private limited company incorporated and organized as an International Company under the Ras Al Khaimah Free Trade Zone International Companies Regulations 2006 on the 13 th August 2009 with company number 1933 and having its registered office in Dubai, Office 4EA- 720, PO BOX 54562 - Dubai Airport Free Zone,

(hereinafter both referred as the "Partners").

The appearing parties are hereby represented by Mr. Raymond THILL, notary clerk, having his professional address at 74 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal by Tetragon Ltd and BLM Trading Ltd, prenamed.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, appearing in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a general corporate partnership (société en nom collectif) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a general corporate partnership (société en nom collectif) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the «Partnership»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Name of the Partnership. The Partnership's name is "TETRAGON Ltd & Co. SNC".

Art. 3. Purpose. The purpose of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Partnership may directly or indirectly acquire and invest in real estate in Luxembourg or abroad.

The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In general, the Partnership may carry out any transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The object of the Partnership can be also to carry out, in the Grand Duchy and abroad, professional macro and microeconomic services, business management services and providing all related or complementary services and, more generally, all services of economic advice.

The Partnership may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership. The Partnership may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of the purposes and generally exercise any operation it deems useful for the realization and development of its object.

Art. 4. Duration. The Partnership is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Partnership is established at 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by means of a decision of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners taken unanimously.

The Partnership may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Partnership interests

Art. 6. Partnership Capital. The partnership capital is set at three hundred Euro (EUR 300.-) represented by three (3) ordinary partnership interests, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid-up.

The Partners hereby subscribe for the three (3) ordinary partnership interests and undertake to make a cash contribution of three hundred Euro (EUR 300.-).

In addition to the issued partnership capital, premium accounts may be set up into which any premium paid in relation to the ordinary partnership interests, in excess of the capital contribution may be transferred. The premium accounts may be used to fund the repayment of any ordinary partnership interests that the Partnership may repurchase from its partner(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the partner(s) of the relevant category in the form of a dividend or otherwise or to allocate funds to the legal reserve.

The partnership capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the general meeting of partners taken unanimously.

Art. 7. Voting Rights. Each partnership interest is entitled to an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to such partner's ownership of partnership interests.

Art. 8. Indivisibility of partnership interests. Towards the Partnership, the partnership interests are indivisible and the Partnership will recognize only one owner per partnership interest.

Art. 9. Transfer of partnership interests. Partnership interests are non¬transferable unless all the partners have unanimously agreed to that transfer.

The ownership of partnership interests, their transfer, and the creation of security interests on the partnership interests are recorded in a register of partnership interests kept at the registered office of the partnership.

The transfer of partnership interests and the creation of security interests over partnership interests become effective towards the partnership and third parties in accordance with the forms of article 1690 of the Civil Code. Any transfer of partnership interests, and the creation or release of security interests over partnership interests shall be recorded in the register of partnership interests of the Partnership.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Entries in the register of partnership interests are signed by any manager of the partnership.

Art. 10. Redemption of partnership interests. The Partnership shall be able to redeem its own partnership interests under the following terms and conditions:

- the redemption price shall be set by reference to the par value of each redeemed partnership interest, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed partnership interests as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the par value of the partnership interests to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;
- the redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of the partners taken unanimously;
- the redeemed partnership interests shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Partnership may be managed by one or several managers.

The manager(s) shall be appointed by resolution of general meeting of partners taken unanimously, failing which any and all partners shall be deemed to be managers of the Partnership.

The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner as for their appointment.

Where more than one manager is appointed, the Partnership shall be managed by a board of managers.

Managers may be freely removed by resolution of the general meeting of partners, except where the manager is a partner, in which case the removal shall be justified by a fair ground.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Partnership shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The sole manager, or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be partner(s) or manager(s) of the Partnership. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of the managers. Where the Partnership is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or partner of the Partnership and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 48 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least two managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Partnership by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Partnership; as a representative of the Partnership he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 15. Liability of the partners. In accordance with article 14 of the Law and under the prerequisite of article 152 of the Law, the partners are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Partnership.

Title IV - General meetings

Art. 16. General meetings - Proceedings - Vote. General meetings of partners are convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the partners of the Partnership.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each partner at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the partners are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such partner's proxy, which person needs not be partner of the Partnership.

Resolutions of the general meetings of partners are validly taken when adopted by the unanimous affirmative vote of the partners, all present or represented.

Partners resolutions can validly be taken in writing, at the same majority as the one provided for general meetings, provided that each partner receive prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Partnership starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2013.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the partners.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the general meeting of the partners, represents the net profit of the Partnership.

The net profit shall be allocated by a resolution of the general meeting of partners taken unanimously resolving to distribute it to the partners, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

The surplus available for distribution shall be allocated to the holders of partnership interests pro rata to their respective shareholding in the Partnership.

Art. 20. Interim distribution. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers, as the case may be, may decide to proceed to interim distributions before the end of the current financial year.

Art. 21. Audit. Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Partnership shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners. The general meeting of partners may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Partnership shall be unanimously resolved by the general meeting of partners.

The Partnership shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any partner.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Partnership will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of partners by a resolution taken unanimously, which shall determine his/their powers and remuneration.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Partnership will be allocated to the partners proportionally to the partnership interests they hold.

Art. 24. General provision. reference is made to the provisions of the law for all matters for which no specific provision is made in these articles.

Subscription - Payment

All the three (3) partnership interests with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each representing the entire capital of the Partnership, have been entirely subscribed by the Partners as follows:

- two (2) ordinary partnership interests have been subscribed by Tetragon Ltd, prenamed, by a payment in cash of an amount of two hundred Euro (EUR 200.-),

- one (1) ordinary partnership interest has been subscribed by BLM Trading Ltd, prenamed, by a payment in cash of an amount of one hundred Euro (EUR 100.-).

All the three (3) partnership interests with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each have been entirely paid-in, so that the amount of three hundred Euro (EUR 300.-) is as of now available to the Partnership, as it has been justified to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundreds fifty Euro (EUR 1,250.-).

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of the Partnership, the Partners representing the entirety of the partnership capital passed the following resolutions:

1) Mr. Gianluca Congiu, born in Genova, Italy, on December 1 st , 1968, professionally domicilied in Monaco, 4ET N5, Eden Star Bloc A, 32 Quai Jean Charles Rey, is appointed as sole manager for an undetermined duration; and

2) The registered office of the Partnership shall be established at 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the powers of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le premier février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) TETRAGON LTD, une société en responsabilité limitée, de droit de Ras Al Khaimah, Free Trade Zone, International Companies Regulations 2006 de 29 de juillet 2009, immatriculée auprès du Registre de les EAU 1899 et ayant son siège social à Dubai, Office 4EA-720, PO BOX 54562 - Dubai Airport Free Zone, et,

2) BLM TRADING LTD, une société en responsabilité limitée, de droit de Ras Al Khaimah, Free Trade Zone, International Companies Regulations 2006 de 13 de août 2009, immatriculée auprès du Registre de les EAU 1933 et ayant son siège social à Dubai, Office 4EA-720, PO BOX 54562 - Dubai Airport Free Zone,

(les «Associées»),

ici représentées par Monsieur Raymond THILL, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 74 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations, données sous seing privé par Tetragon Ltd et BLM Trading Ltd, prénommées.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, agissant es qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société en nom collectif qui est ainsi constituée:

Titre I er - Forme - Raison sociale - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Forme. Il est formé par la présente une société en nom collectif régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Raison Sociale. La raison sociale de la Société est "TETRAGON Ltd & Co. SNC".

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, acquérir, et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut aussi acquérir directement ou indirectement et à investir dans l'immobilier au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

L'objet du partenariat peut être aussi d'effectuer, dans le Grand-Duché et à l'étranger, services professionnels en disciplines macro et micro¬économiques, et offrir services de gestion des affaires et tous les services connexes ou complémentaires et, plus généralement, tous les services de conseil économique.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi à 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts d'intérêts

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à trois cents Euros (EUR 300.-), représenté par trois (3) parts d'intérêts ordinaires, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

Outre le capital social souscrit, pour chaque catégorie de parts d'intérêts, un compte de primes d'émission peut être établi sur lequel toute prime d'émission payée concernant toute catégorie de parts d'intérêts, en excès du capital social souscrit, peut être transférée. Les primes d'émission peuvent être utilisées pour financer le remboursement de toute part d'intérêt de la catégorie de parts d'intérêts concernée que la Société peut racheter auprès de ces associés, afin de compenser toute perte nette, de distribuer ces primes aux associés titulaires de parts d'intérêts de la catégorie concernée sous la forme d'un dividende ou autrement ou de les affecter à la réserve légale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part d'intérêt confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts d'intérêts qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts d'intérêts. A l'égard de la Société, les parts d'intérêts sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part d'intérêt.

Art. 9. Transfert des parts d'intérêts. Les parts d'intérêt de la société sont non transférables à moins que les associés n'aient unanimement autorisé ce transfert.

La propriété des parts d'intérêts, leur transfert, et la création de sûretés sur les parts d'intérêts sont enregistrés dans un registre des parts d'intérêts conservé au siège social de la société.

Le transfert des parts d'intérêts et la création de sûretés sur les parts d'intérêts prennent effet envers la société et les tiers conformément aux formalités de l'article 1690 du Code Civil. Tout transfert de parts d'intérêts, et la création ou mainlevée de sûretés sur les parts d'intérêts seront enregistrés dans le registre de parts d'intérêts de la société.

Les entrées dans le registre des parts d'intérêts sont signées par tout gérant de la société.

Art. 10. Rachat des parts d'intérêts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts intérêts conformément aux modalités et conditions suivantes:

- le prix de rachat est fixé par référence au pair comptable de chacune des parts d'intérêts rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts d'intérêts rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur au pair comptable des parts d'intérêts à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;
- le rachat est décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité;
- les parts d'intérêts rachetés seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants.

Le(s) gérant(s) sont nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité, à défaut les associés seront réputés être gérants de la Société.

La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière que pour leur nomination.

Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués librement par résolution de l'assemblée générale des associés, à l'exception des gérants-associés dont la révocation doit être fondée sur de justes motifs.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ou les Statuts à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 48 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment.

Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins deux gérants sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant, agissant en cette qualité, ne contracte d'obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Responsabilité des associés. Conformément à l'article 14 de la Loi et au prérequis de l'article 152 de la Loi, les associés sont indéfiniment et solidairement responsables à l'égard des tiers de l'ensemble des dettes de la Société.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 16. Assemblées générales - Procédure - Vote. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le gérant unique ou par le conseil de gérance, le cas échéant, à défaut, elles sont convoquées par les associés de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote unanime de tous les associés présents ou représentés.

Les résolutions des associés peuvent être valablement prises par écrit à la même majorité que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu préalablement à son vote écrit et par écrit par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis aux associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Le bénéfice net est affecté par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité et décidant de son report à nouveau, de son allocation à une réserve distribuable ou de sa distribution aux associés.

Le surplus disponible pour distribution est attribué aux titulaires de parts d'intérêts en proportion de leurs parts d'intérêts détenues au sein de la Société.

Art. 20. Distributions intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de procéder à une ou à des distribution(s) intérimaire(s) avant la clôture de l'exercice social en cours.

Art. 21. Audit. Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont remplies, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommé un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société ne peut être décidée que par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des associés par une résolution prise à l'unanimité, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement au nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des trois (3) parts d'intérêts ordinaires d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite comme suit:

- deux (2) parts d'intérêts ordinaires ont été souscrites par Tetragon Ltd, prénommée, par paiement en numéraire d'un montant de deux cents Euro (EUR 200.-),

- une (1) part d'intérêts ordinaire a été souscrite par BLM Trading Ltd, prénommée, par paiement en numéraire d'un montant de cent Euro (EUR 100.-).

La totalité des trois (3) parts d'intérêts ordinaires d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune ont été entièrement libérées, de sorte que le montant de trois cent Euro (EUR 300.-) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille deux cent cinquante Euros (EUR 1,250.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Gianluca Congiu, né en Genova, Italie, le 1 decembre 1968, et professionnellement demeurant en Monaco, 4ET N5, Eden Star Bloc A, 32 Quai Jean Charles Rey, est nommée gérant pour une période indéterminée; et

2) Le siège social de la Société est établi à 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2013. LAC/2013/6388. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029496/403.

(130035454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Milano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 février 2013

Il résulte du Procès -Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 février 2013 que:

1. L'assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire-liquidateur et les comptes de liquidation tels que annexés au rapport du liquidateur.

2. L'assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur.

3. L'assemblée donne décharge de toute responsabilité présente ou future aux membres du conseil d'administration qui étaient en fonction jusqu'à la mise en liquidation de la Société. Il donne décharge aussi au commissaire-liquidateur et au liquidateur.

4. L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, qui dès lors cesse d'exister.

5. L'assemblée décide que les documents et les livres comptables de la Société seront archivés pour une durée de 5 ans à compter du présent acte, au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

6. L'assemblée décide de donner pouvoir à Natale Capula et Gianluca Ninno,, y compris le pouvoir de substitution, aux fins de publication et dépôt du présent acte auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de prendre toutes les dispositions nécessaires y afférent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013031834/25.

(130039290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Société d'Assistance Financière aux Petites et Moyennes Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 127, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 19.905.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 21 février 2013

Conseil d'administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de leurs fonctions d'administrateur, avec effet immédiat, en date du 21 février 2013 de Madame Sophie BATARDY et de Monsieur Alain BARTHOLME

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur de la société

- Monsieur Ludwig BRICOUT né le 12 septembre 1986 à CHARLEROI (Belgique), demeurant 132, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société.

- Monsieur Philippe GRUBER, né le 28 octobre 1980 à Luxembourg, demeurant 14, Rue de Diekirch à L-7740 Lintgen, aux fonctions d'administrateur de la société

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Nico HANSEN pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114, pour une nouvelle période de 6 ans.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Siège social

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'Assemblée Générale a transféré avec effet immédiat le siège social de la société au 127, rue de Rollingergrund à L-2440 Luxembourg.

Référence de publication: 2013031955/29.

(130039071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

ProLogis France XLIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.292.

—

à inscrire: Suite à un contrat daté du 21 février 2013, cinq cent quatre vingt dix neuf (599) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XVII Sàrl ont étés transférées à Prologis Superholding III BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 21 février 2013, une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XVII Sàrl ont étés transférées à Prologis Superholding III BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

Prologis Superholding III BV	600 parts
Total	600 parts sociales

Luxembourg, le 05 mars 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2013031891/24.

(130039001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Plus-Immobilien Russland Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.117.

—

Veuillez noter que, suite à la décision des Associés de la Société, intervenue en date du 27 Février 2013,

- Martinus C.J. Weijermans démissionne du poste de gérant de catégorie B avec effet au 21 Février 2013;

- Jean-Jacques Josset, né le 12 Juin 1974 à Saint-Quentin, République Française, de nationalité française et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé au poste de gérant de catégorie B avec effet au 21 Février 2013.

Par conséquent, à partir du 21 Février 2013, le conseil de gérance de la Société est constitué de la manière suivante:

- Mikhail Dokukin, gérant de catégorie A;

- Gerald Welvaert, gérant de catégorie B;

- Jean-Jacques Josset, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2013031877/20.

(130039015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Dumesnil Real Estate S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.821.

—

La FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme DUMESNIL REAL ESTATE S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 125821.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032889/10.

(130040082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Diamond Real Estate International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 146.797.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 mars 2013 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Michaël ZIANVENI;

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS;

- Monsieur Marc KOEUNE;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Daniel GALHANO, président du conseil d'administration, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande, France, domicilié professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville, France, domicilié professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Maurizio MAUCERI, né le 1 er septembre 1975 à Lecco, Italie, domicilié professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société REVISORA S.A., ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au registre sous le numéro B 145.505.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013032883/29.

(130040323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Beausite Bellevie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.427.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «BEAUSITE BELLEVIE S.A.», matricule 2002 22 12681, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 12, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.427, constituée sous la dénomination BEAUSITE BETTANGE S.A. suivant acte notarié en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145 du 30 juillet 2002 (2002 22 12 681).

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2805 du 17 novembre 2011.

Le capital social est fixé à deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000) représenté par deux cent soixante mille (260.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor Kneip, Président de la Société, demeurant à L-2535 Luxembourg, 12, Boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes sociaux.
2. Dissolution de la Société et mise en liquidation.
3. Désignation du liquidateur.
4. Rapport du liquidateur.
5. Clôture de liquidation.

II.- Que l'actionnaire unique présent ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale approuve les comptes sociaux au 27 décembre 2012.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée générale désigne Monsieur Victor KNEIP, préqualifié, comme liquidateur et lui confère les plus larges pouvoirs pour réaliser toutes opérations de liquidation.

En cette qualité, Monsieur Victor KNEIP fait rapport et déclare que la Société n'a plus d'autre passif que quelques dettes et provisions pour impôts, y compris les frais des présentes, comme il ressort du bilan au 27 décembre 2012. A cette fin une somme de cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-quatre euros soixante-quinze cents (EUR 145.564,75.-) est consignée auprès du liquidateur pour lui permettre de faire face à ces passifs.

L'actif net de la Société s'élevant à deux millions neuf cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze euros cinquante-quatre cents (EUR 2.949.991,54.-), comprenant une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Dippach, section B de Bettange-sur-Mess, sous le numéro 125/2243, place, d'une contenance de quatre ares 41 centiares, sera transféré par les soins du liquidateur à l'actionnaire unique, le liquidateur avançant un montant de six cent soixante-huit euros soixante-quinze cents (EUR 668,75.-) égal aux créances pour impôts et intérêts à recevoir qu'il aura à recouvrer des débiteurs.

Un éventuel excédent après recouvrement de ces créances et règlement de ce passif sera versé à l'actionnaire unique.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale accepte ce rapport et renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

Par conséquent, l'assemblée générale constate que la liquidation de la Société est achevée et que la Société est définitivement dissoute et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 12, Boulevard Emmanuel Servais.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER, M. ZELLINGER, V. KNEIP et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 4 janvier 2013 LAC/2013/560. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPÉDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028923/79.

(130035288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

ProLogis Belgium V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.409.

—

à inscrire: Suite à un contrat daté du 21 février 2013, quinze (15) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XVII Sàrl ont étés transférées à Prologis Superholding III BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

Prologis Superholding III BV	15 parts
Total	15 parts sociales

Luxembourg, le 05 mars 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2013031886/20.

(130039008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Label K, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 124.829.

—

L'an deux mille douze, le dix décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Germain Joseph D. PHILIPPART, né à Bertogne (B-), le 30 avril 1953, demeurant à B-6660 Nadrin, 13 rue de la Villa Romaine,

2. Madame Marie Rose ROBERT, née à Bastogne (B-), le 10 février 1956, demeurant à B-6660 Nadrin, 13 rue de la Villa Romaine,

3. Madame Gwendoline Laurence CONSTANT, née à Marseille (F-), le 9 septembre 1980, demeurant à B-4620 Fléron, 38 rue François Lapierre,

4. Monsieur Paul Emmanuel TOGNOLLI, né à Liège, le 8 octobre 1970, demeurant B-4620 Fléron, 38 rue François Lapierre,

5. Monsieur Daniel Roger J. COP, né à Bastogne (B-), le 2 octobre 1960, demeurant à B-6600 Bastogne, Senonchamps 99.

Les comparants sub 2 et 5 sont ici représentés par Monsieur Germain PHILIPPART, prénommé,

En vertu de procurations sous seing privé dressées à Troine, le 8 décembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR resteront ci-annexées.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée LABEL K a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 8 février 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 963 du 24 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale reçue par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 30 septembre 2011, publiée au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 15 du 3 janvier 2012, -qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 124.829,

- qu'elle a un capital de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt quatre euros (124.-EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «LABEL K» avec siège social à L-9772 Troine/Wincrange, 72 rue de l'Ecole.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cessions de parts

Par les présentes, Monsieur Germain PHILIPPART, prénommé, cède l'intégralité ses parts sociales, soit 75, de la société LABEL K S.àr.l. comme suit:

- 50 parts sociales à Madame Gwendoline CONSTANT, prédite;

- 25 parts sociales à Monsieur Paul Emmanuel TOGNOLLI, prédit.

Madame Marie Rose ROBERT, prénommée, cède par les présentes l'intégralité de ses parts sociales, soit 25, de la société LABEL K S.àr.l. à Monsieur Paul Emmanuel TOGNOLLI, prédit.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Les cessionnaires déclarent encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société «LABEL K»

Prix

Les cédants déclarent avoir reçu le prix avant la signature du présent acte et hors de la présence du notaire dont quittance et décharge.

Approbation des cessions de parts

Messieurs Daniel COP et Germain PHILIPPART, prénommés, agissant en leur qualité de gérant de la société déclare accepter lesdites cessions au nom de la société «LABEL K» conformément à l'article 1690 du Code Civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les associés de la société à responsabilité limitée «LABEL K» ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident en conséquence de la cession de parts ci-avant de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1. - Madame Gwendoline CONSTANT, prédite	50
2. - Monsieur Paul Emmanuel TOCNOLLI, prédit	50
Total des parts: cent parts	100

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.»

Deuxième résolution

Les associés révoquent le gérant Daniel Roger J. COP et lui accordent décharge pour le mandat exécuté.

Sont nommés gérants à durée indéterminée:

1. Madame Gwendoline Laurence CONSTANT, née à Marseille (F-), le 9 septembre 1980, demeurant à B-4620 Fléron, 38 rue François Lapierre,

2. Monsieur Paul Emmanuel TOGNOLLI, né à Liège, le 8 octobre 1970, demeurant B-4620 Fléron, 38 rue François Lapierre.

Le mandat de Monsieur PHILIPPART est reconduit à durée indéterminée.

Chacun des gérants peut engager la société par sa seule signature.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HOLTZ; PHILIPPART; CONSTANT; TOGNOLLI.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2012. Relation EAC/2012/16451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2013. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2013029595/88.

(130035362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

ProLogis Belgium VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.410.

—

à inscrire: Suite à un contrat daté du 21 février 2013, quinze (15) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XVII Sàrl ont étés transférées à Prologis Superholding III BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

Prologis Superholding III BV	15 parts
Total	15 parts sociales

Luxembourg, le 05 mars 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2013031887/20.

(130039007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

ABC Tecnologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 175.510.

—

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Fernando Manuel RODRIGUES GOMES, demeurant à L-3450 Dudelange, 38 rue du Commerce.

Ici représenté par José Manuel DE OLIVIEIRA, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 95 rue du Canal,

En vertu d'une procuration donnée le 29 mai 2012, à Mortagua (Portugal)

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le notaire et les comparants, restera annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'électricité générale (cuisine, salle de bain), chauffage sanitaire, climatisation, chambre froide et d'agrégat de refroidissement, avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "ABC TECNOLOGIES S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Le capital social est fixé à DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 18.900.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT QUATRE-VINGT NEUF EUROS (EUR 189.-) chacune.

Art. 7. L'associé reconnaît que le capital de DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 18.900.-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 18.900.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence à la date de la présente constitution et finit le trente et un décembre 2013.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (EUR 1.000.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Fernando Manuel RODRIGUES GOMES, entrepreneur, né le 23 mai 1962, à Mortagua (-P), demeurant à L-3450 Dudelange, 38 rue du Commerce

2.- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

3.- Le siège social est établi à L-3450 Dudelange, 38 rue du Commerce.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HOLTZ; DE OLIVIEIRA.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2012. Relation EAC/2012/17215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013028862/88.

(130035575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

N. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.847.

—

En date du 30 janvier 2013, TPG Credit Strategies Fund II, L.P. ainsi que TCS II Opportunities, L.P. ont transféré toutes les parts sociales qu'ils détenaient à TCS II REO (Offshore) LLC et TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, c'est-à-dire que TPG Credit Strategies Fund II, L.P. a transféré 2,242,500 parts sociales à TCS II REO (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006014, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I., et TCS II Opportunities, L.P. a transféré 57,500 part sociales à TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006028, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I. Les parts sociales sont réparties à présent de manière suivante:

TCS II REO (Offshore) LLC: 2,242,500 parts sociales

TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC: 57,500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2013.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Gérant

Référence de publication: 2013031847/23.

(130038693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Schnetzer & Holzmoler Atelier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 11, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 175.491.

—

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-deux février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Carlo ETTELBRUCK, sculpteur, né à Luxembourg, le 29 avril 1956, demeurant à L-1324 Luxembourg, 18, rue Jean Chalop.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1 er . La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "SCHNETZER & HOLZMOLER ATELIER S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Grosbous.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet les activités de fabriquant de jouets et d'objets de souvenirs, de peintre laqueur sur bois et de sculpteur-tourneur sur bois, ainsi que le commerce des articles de la branche et les prestations y relatives.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Carlo ETTELBRUCK, préqualifié, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi a la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-9154 Grosbous, 11, rue d'Ettelbruck.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Carlo ETTELBRUCK, préqualifié.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carlo ETTELBRUCK, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2013. Relation: LAC/2013/8566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 27 février 2013. TOM METZLER.

Référence de publication: 2013029601/85.

(130035349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Amadeus Supermarkets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.011.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of February.

before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 93.081), the articles of association of which have been restated by Maître Edouard Delosch, notary now residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, by a notary deed dated 18 December 2012, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 276 of 5 February 2013,

hereby represented by Ms. Teresa Nguyen, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

by virtue of a proxy given on February 14 th , 2013.

The said proxy, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, being the sole shareholder of Amadeus Supermarkets S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notary deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, dated 16 November 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 72 of 10 January 2012 (the "Company"), and whose articles of associations were amended for the last time by a notary deed of Maître Martine SCHAEFFER, dated 20 December 2012, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital by the amount of one Euro (EUR 1.-) through the issuance of one (1) share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) so as to raise the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euros (EUR 12,501.-) together with a share premium for the amount of four million nine hundred ninety-four thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 4,994,999.-) by converting a claim held by the sole shareholder against the company in the amount of four million nine hundred ninety-five thousand Euros (EUR 4,995,000.-) ("Contribution in Kind").

Second resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 93.081), (the "Subscriber"),

hereby represented by Ms. Teresa Nguyen, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy dated 14 February, 2013, which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.), together with a share premium for the amount of four million nine hundred ninety-four thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 4,994,999.-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In relation to the Contribution in Kind, proof of the existence of the aforementioned conversion of the claim held by the sole shareholder against the company for the amount of four million nine hundred ninety-five thousand Euros (EUR 4,995,000.-) results from a Declaration of Recipient Company, issued on 14 February, 2013, which has been given to the undersigned notary. The Sole Shareholder resolved to accept subscription and to allot one (1) share to the Subscriber.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,501.-(twelve thousand five hundred one Euros), represented by 12,501 (twelve thousand five hundred one Euros) shares with a nominal value of EUR 1.-(one Euro) each."

The other provisions of article 8 shall remain unchanged.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand eight hundred euro (EUR 3.800.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de février,

par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 93.081), dont les statuts ont étés modifiés par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, par acte notarié en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 276 du 5 février 2013,

ici représentée par Ms. Teresa Nguyen, employé privé, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 14 février 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été dûment signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée étant le seule et unique associé de Amadeus Supermarkets S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, du 16 novembre 2011, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 72 du 10 janvier 2012 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 décembre 2012, non encore publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) par l'émission d'une part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) afin de porter le montant du capital de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 4.994.999,-) par la conversion en capital d'une créance de l'associé unique envers la société d' montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 4.995.000,-) («Apport en Nature»).

Deuxième résolution
Souscription - Paiement

Ensuite a comparu TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 93.081) (le «Souscripteur»),

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

représentée par Ms. Teresa Nguyen, en vertu d'une procuration donnée le 14 février 2013, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) ensemble avec une prime d'émission de quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 4.994.999,-).

En ce qui concerne l'Apport en Nature, preuve de l'existence de la conversion de la créance de l'associé unique envers la société d'un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 4.995.000,-) résulte d'une déclaration de la Société à laquelle l'apport a été fait date du 14 février 2013, remise au notaire instrumentaire.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et d'émettre la part sociale nouvelle au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.501,-(douze mille cinq cent un Euros), représenté par 12.501 (douze mille cinq cent une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) chacune.»

Le reste de l'Article 8 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille huit cents euros (EUR 3.800.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. Nguyen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. LAC/2013/8892. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2013.

Référence de publication: 2013029615/131.

(130036548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2013.

Links Bidco S.à r.l. Propco 12, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.461.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Links Bidco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.566, ("Links Bidco"),

duly represented by Géraldine NUCERA, private employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 18 February 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10 th , 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles") which specify in its articles 7, 10, 11 et 14, the special rules applicable to a private limited liability company with a single shareholder.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Links Bidco S.à r.l. Propco 12" (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.

2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on thirty-first of December of the year two thousand and thirteen.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company Links Bidco, prenamed, duly represented as here above stated, hereby declares that it subscribes to the twelve thousand and five hundred (12,500) Corporate Units representing the total subscribed capital.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) Corporate Units have been fully paid in, by the prenamed subscriber so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

The private limited liability company Links Bidco, prenamed, represented as here above stated, holder of twelve thousand and five hundred (12,500) Corporate Units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entire subscribed corporate capital of the Company, has immediately after the incorporation of the Company taken, in its capacity as sole member of the Company, the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2. The number of managers is set at three (3).

3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Mr. Daniel BLEY, born on 17 June 1979, in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Mrs. Heike KUBICA, born on 23 July 1974, in Lutherstadt Eisleben, Germany, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and

3. Mr. Erik van OS, born on 20 February 1973, in Maastricht, Netherlands professionally residing at professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,000 Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Links Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173.566, («Links Bidco»),

dûment représentée par Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 18 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a prié le notaire d'acter les articles de constitution suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Art. 1 er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Links Bidco S.à r.l. Propco 12» (ci-après «La Société»).

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, suite à une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Dans le respect des dispositions légales y relatives, le capital social peut être modifié à tout moment par (i) approbation de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, sont présents ou représentés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Ils sont simplement des agents autorisés et ne sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société uniquement par vote unanime. Toute autre modification des Statuts de la Société ne peut être faite que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un juin décembre deux mille treize.

Souscription et paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par la société Links Bidco, prénommée, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit.

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ont été entièrement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire.

Résolutions de l'associé unique

La société à responsabilité limitée Links Bidco, prénommée, représentée comme ci-avant indiqué détenant douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a immédiatement après la constitution de la Société pris les résolutions suivantes en sa qualité de seul associé de la Société:

1. Le siège social de la Société est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2. Le nombre de gérant est fixé à trois (3).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

1. M. Daniel BLEY, né le 17 juin 1979 à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Mme Heike KUBICA, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben, Allemagne, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

3. M. Erik van OS, né le 20 février 1973 à Maastricht, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément que ces conditions ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société, s'élève à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Lecture faite à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8057. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028532/400.

(130034546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Links Bidco S.à r.l. Propco 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.451.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Links Bidco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173566, ("Links Bidco"),

duly represented by Géraldine NUCERA, private employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 18 February 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10 th , 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles") which specify in its articles 7, 10, 11 et 14, the special rules applicable to a private limited liability company with a single shareholder.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Links Bidco S.à r.l. Propco 2" (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.

2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on thirty-first of December of the year two thousand and thirteen.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company Links Bidco prenamed, duly represented as here above stated, hereby declares that it subscribes to the twelve thousand and five hundred (12,500) Corporate Units representing the total subscribed capital.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) Corporate Units have been fully paid in, by the prenamed subscriber so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

The private limited liability company Links Bidco, prenamed, represented as here above stated, holder of twelve thousand and five hundred (12,500) Corporate Units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entire subscribed corporate capital of the Company, has immediately after the incorporation of the Company taken, in its capacity as sole member of the Company, the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2. The number of managers is set at three (3).

3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

1. Mr. Daniel BLEY, born on 17 June 1979, in Ettelbruck, Grand- Duchy of Luxembourg, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Mrs. Heike KUBICA, born on 23 July 1974, in Lutherstadt Eisleben, Germany, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and

3. Mr. Erik van OS, born on 20 February 1973, in Maastricht, Netherlands professionally residing at professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,000 Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Links Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173566, ("Links Bidco"),

dûment représentée par Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a prié le notaire d'acter les articles de constitution suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Art. 1 er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Links Bidco S.à r.l. Propco 2" (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, suite à une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Dans le respect des dispositions légales y relatives, le capital social peut être modifié à tout moment par (i) approbation de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ils sont simplement des agents autorisés et ne sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société uniquement par vote unanime. Toute autre modification des Statuts de la Société ne peut être faite que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un juin décembre deux mille treize.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par la société Links Bidco prénommée, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit.

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ont été entièrement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire.

Résolutions de l'associé unique

La société à responsabilité limitée Links Bidco, prénommée, représentée comme ci-avant indiqué détenant douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, représentant l'intégralité du

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

capital social souscrit de la Société, a immédiatement après la constitution de la Société pris les résolutions suivantes en sa qualité de seul associé de la Société:

1. Le siège social de la Société est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2. Le nombre de gérant est fixé à trois (3).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une période illimitée:

1. M. Daniel BLEY, né le 17 juin 1979 à Ettelbruck, Grand - Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Mme Heike KUBICA, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben, Allemagne, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

3. M. Erik van OS, né le 20 février 1973 à Maastricht, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément que ces conditions ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société s'élève à 1.000 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Lecture faite à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2012. Relation: LAC/2013/8045. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028533/400.

(130034393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Atento Luxco 1, Société Anonyme,

(anc. BC Luxco 1).

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.329.

—

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Atalaya Luxco Midco, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 173 142, having its registered office at 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwàltin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BC Luxco 1 (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 170 329, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9 July 2012, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2114 on 25 August 2012. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 4 December 2012, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3105 on 29 December 2012.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to change the name of the Company from "BC Luxco 1" to "Atento Luxco 1".

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 1 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name "Atento Luxco 1" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to remove PricewaterhouseCoopers, a co-operative company with limited liability (société cooperative), having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, from its mandate as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company with immediate effect. The sole shareholder of the Company further resolves to appoint Ernst & Young, a société anonyme, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 47.771 as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the annual general meeting resolving on the approval of the annual accounts of the Company for its first financial year.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six février.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Atalaya Luxco Midco, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 142, ayant son siège social au 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg

ici représentée par Mademoiselle Johanna Wittek, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante est l'actionnaire unique de BC Luxco 1 (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 170 329, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2114 en date du 25 août 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3105 en date du 29 décembre 2012.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de changer la dénomination sociale de la Société de «BC Luxco 1» en «Atento Luxco 1».

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1 er . Nom.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Atento Luxco 1» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifié (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de révoquer PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, ayant son siège social au 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat. L'actionnaire unique de la Société décide, en plus, de nommer Ernst & Young, une société anonyme, ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 47.771 comme réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle se prononçant sur l'approbation des comptes annuels de la Société pour son premier exercice financier.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. WITTEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2013. Relation: LAC/2013/6935. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028916/95.

(130035242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Vitran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.356.

—

EXTRAIT

La société prend acte que 1833660 Ontario Inc., associé de la Société, a changé de dénomination en date du 27 février 2013 et s'appelle désormais ACE SCO Holdings ULC.

De plus il résulte d'un contrat d'apport de parts sociales en date du 28 février 2013 entre la société ACE SCO Holdings ULC.et la société Vitran Express Canada Inc., une corporation ayant son siège social au 185 The West Mall, Suite 701, M9C 5L5 Toronto Ontario, Canada, enregistrée au Ministère des services du gouvernement d'Ontario sous le numéro 001643233, que ACE SCO Holdings ULC a cédé 431,298 parts sociales à Vitran Express Canada Inc., dans la Société avec effet au 28 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032669/19.

(130039899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Valve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.804.

—

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société

Le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg au:

- 26, Boulevard Royal, Suite 200, L-2449 Luxembourg avec effet au 1 er mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Valve S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013032665/16.

(130039665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

SL II NXP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.393.151,85.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.550.

—

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 6 mars 2013 les associés de la Société ont:

- pris connaissance de la démission de Mr. Alan Karl Austin de son poste de gérant de la Société avec effet au 6 mars 2013;

- nommé Mme. Karen M. King, née le 21 juillet 1972 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérante de la Société avec effet au 6 mars 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2013032615/19.

(130039874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

WM Findel (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.004.

—

Par résolutions prises en date du 26 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Jane Ellen Freedman, avec adresse professionnelle au One Beacon Lane, MA 02021 Canton, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- nomination de Sarah Kolar, avec adresse professionnelle au 14, Wesley Street, 5 th Floor, Hamilton, HM11 Hamilton, Bermudes, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032689/15.

(130039307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

WM Kehlen (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 262.665.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.995.

—

Par résolutions prises en date du 26 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Jane Ellen Freedman, avec adresse professionnelle au One Beacon Lane, MA 02021 Canton, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

- nomination de Sarah Kolar, avec adresse professionnelle au 14, Wesley Street, 5 th Floor, Hamilton, HM11 Hamilton, Bermudes, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032690/15.

(130039282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Playtrade, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.514.

—

Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2013

Résolution unique:

Suite à une cession de parts sociales en date du 1 er mars 2013 convenue entre:

PLAY EUROPEAN HOLDINGS LIMITED avec adresse à 47 Esplanade, Saint Helier, JERSEY JE1 OBD et détenant 100 (CENT) parts sociales de la société PLAYTRADE S.à r.l., étant également la seule associée,

Et d'autre part:

RAKUTEN EUROPE S.à r.l. avec adresse à 4-6 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

PLAY EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, prédit cède et transfère tous les droits à la juste valeur marchande, pouvoirs et obligations attachées aux 100 (CENT) parts sociales à RAKUTEN EUROPE S.à r.l..

La totalité des parts sociales de la société est maintenant détenue comme suit

RAKUTEN EUROPE S.à .r.l.	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Pour l'assemblée générale
PLAY EUROPEAN HOLDINGS LIMITED
Representée par Samuel HAAS
Mandataire

Référence de publication: 2013032717/24.

(130039502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Playmedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.014.

—

Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2013

Résolution unique:

Suite à une cession de parts sociales en date du 1 er mars 2013 convenue entre:

PLAY EUROPEAN HOLDINGS LIMITED avec adresse à 47 Esplanade, Saint Helier, JERSEY JE1 0BD et détenant 100 (CENT) parts sociales de la société PLAYMEDIA S.à r.l., étant également la seule associée,

Et d'autre part:

RAKUTEN, INC., avec adresse à Shinagawa Seaside Rakuten Tower, 4-12-3 Higashishinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo 140-0002, Japon,

PLAY EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, prédit cède et transfère tous les droits à la juste valeur marchande, pouvoirs et obligations attachées aux 100 (CENT) parts sociales à RAKUTEN, INC.

La totalité des parts sociales de la société est maintenant détenue comme suit

RAKUTEN, INC.	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Pour l'assemblée générale
PLAY EUROPEAN HOLDINGS LIMITED
Représentée par Samuel HAAS
Mandataire

Référence de publication: 2013032716/25.

(130039495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Bottega Veneta International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.815.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033475/9.

(130041470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

BNY Mellon Compass Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,

(anc. WestLB Mellon Compass Fund).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.580.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 1 er mars 2013:

L'assemblée générale des actionnaires a:

- décidé de renouveler les mandats de, Monsieur Martin Tillert, Madame Anne de Nonancourt, Monsieur Udo Göbel, Monsieur Gregory Allan Brisk et Monsieur Peter Raab en tant qu'administrateurs de la société et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 octobre 2013.

- décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Société coopérative, en tant que réviseur d'entreprises de la société et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

BNY Mellon Compass Fund

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013033471/20.

(130041076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Beauty Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 167.793.

—

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2013

Il est décidé de transférer l'adresse de la société du 11, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg au 38-40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 25 février 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour BEAUTY PROPERTIES SA.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013033466/14.

(130040936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Bauhaus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 57.453.

—

Société dont le siège a été transféré à Luxembourg suivant acte du 13 décembre 1996 par Maitre Reginald Neuman.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 février 2013:

L'assemblée révoque l'actuel Commissaire BDO Compagnie Fiduciaire SA pour l'exercice 2011.

L'Assemblée nomme comme nouveau Commissaire Ernst & Young, RC B47771, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 MUNSBACH pour l'exercice 2011. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait
Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2013033465/16.

(130041290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

RMF Euro CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.365.

—

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1 er mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1 er mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1 er mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.
Pour la Société
Florence Rao
Administrateur

Référence de publication: 2013033172/24.

(130040735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Samba Luxco S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.130.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.304.

—

Par résolutions signées en date du 5 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Jessie Da Silva, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant classe B, avec effet au 6 mars 2013;

- nomination de Augusto Bessi, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant classe B, avec effet au 6 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013033181/15.

(130040092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.500,00.

Siège social: L-1881 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.470.

—

Extract of the Sole Shareholder's resolutions taken on February 22, 2013

1. To appoint Ms Céline Bonvalet, born on 7 May 1972 in Evreux (France), and residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg as Manager of the Company in replacement of Mr. Alain Renard. This appointment is applicable with immediate effect and for an unlimited period of time.

2. To act the fact that Deloitte S.A. will not be the Company's Auditor anymore. This with immediate effect.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Certified true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique prises le 22 février 2013

1. Mme Céline Bonvalet, née le 7 Mai 1972 à Evreux (France), demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Gérant de la Société en remplacement de Mr. Alain Renard. Cette nomination est d'application avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

2. Il est acte que Deloitte S.A. ne sera plus Auditeur de la Société. Ceci avec effet immédiat

Certifié sincère et conforme
SUBSEA 7 (Luxembourg) S. à r.l.

Référence de publication: 2013033196/22.

(130040829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Justfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.139.

—

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 27 février 2013, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée administrateur de catégorie A au Conseil d'Administration avec effet rétroactif au 05 décembre 2012 en remplacement de l'Administrateur démissionnaire de catégorie A, Monsieur Olivier LECLIPTEUR. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 05 MARS 2013.
Pour: JUSTFIN INTERNATIONAL S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2013033344/17.

(130040552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Kaupthing Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.681.

—

Le Bilan au 30 Septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033671/9.

(130040872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Kaupthing Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.681.

—

Le Bilan au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033672/9.

(130040878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Kaupthing Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.681.

—

Le Bilan au 30 Septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033673/9.

(130040880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

K.S. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.804.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033668/9.

(130041548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Hector S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 24.288.

—

Société constituée le 5 mai 1986 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 210 du 24 juillet 1986. Les statuts furent modifiés par Maître Reginald Neuman le 25 novembre 1993 (Mem C n° 95 du 15.03.1994) et le 11 avril 2000 (Mém C n° 604 du 24.08.00).

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'administration tenue le 27 février 2013 que:

l'Administrateur Monsieur Jean Wagener, demeurant professionnellement au 10A Boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2015.

Pour extrait
Jean Wagener
Le mandataire

Référence de publication: 2013033629/18.

(130041108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

La Maison de Maby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 5, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 134.789.

—

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033683/9.

(130041194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Lumesse Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.003.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013033688/10.

(130041463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Lumesse Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.612.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.418.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013033689/10.

(130041465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Long Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.144.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013033687/10.

(130041308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Ivory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.539.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.
Ivory S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2013033666/15.

(130041480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Lumesse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.612.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.409.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013033690/10.

(130041464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Immobilière Romain Thill S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 10, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.126.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033655/9.

(130041384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck